



COEFFICIENT calcul prime ancienneté

Par **eve33000**, le **17/04/2014** à **10:15**

Bonjour à tous,

J'ai demandé début d'année la modification de mon coefficient compte tenu de mon ancienneté, de mon niveau d'études et de la convention en vigueur.

Cela a été changé en mars 2014 avec effet rétroactif depuis janvier 2014.

Or ce changement aurait dû être effectif depuis longtemps, (pour montant prime ancienneté)

Puis je demander la rétroactivité ? La société peut elle refuser ? en me rappelant que je n'avais pas donné mon nouveau diplôme ?

Merci de votre aide à tous
cordialement
eve